



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

LES FORMALITES D'OBTENTION D'UNE DI DOUANE ET LA REGLEMENTATION DES CHANGES

MONEFONG Cyrille Bienvenue

Division du contrôle des Opérations Financières du Commerce Extérieur et des Changes
05/08/2021



POURQUOI LEVER UNE DI

Règlement 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21/12/2018 portant Règlementation des Changes dans la CEMAC

- ✓ Article 62 « *Toute importation de biens fait l'objet d'une déclaration d'importation auprès de l'administration des douanes ou de celle en tenant lieu. Pour les biens soumis à restriction à l'importation, l'autorisation des autorités techniques compétentes est requise en sus de la déclaration d'importation ci-dessus mentionnée* »;
- ✓ Article 67 « *Toutes les transactions avec l'extérieur liées aux services sont déclarées aux autorités compétentes* ».

Instruction N°007/GR/2019 du 10/06/2019 Précisant les conditions et modalités de déclaration, domiciliation et de règlement des importations de biens et de services

- ✓ Article 5 « *Toute importation de services soumise à domiciliation est matérialisée par un contrat de service, dûment enregistré auprès de l'administration fiscale ou celle en tenant lieu du pays de destination du service. Les contrats de services relatifs aux importations de services liés ou connexes à une importation de marchandises sont enregistrés auprès de l'administration des douanes ou celle en tenant lieu* ».



COMMENT LEVER UNE DI

Note de Service N°083/MINFI/DGD du 27/03/2018 portant modalités pratiques de l'émission de la Déclaration d'Importation (DI) et de la Déclaration d'Exportation (DE) par la Direction Générale des Douanes (DGD)

- ✓ Disposer d'une carte de contribuable;
- ✓ Disposer d'une facture proforma d'un fournisseur;
- ✓ Disposer de tous les documents autorisant cette importation
- ✓ Trouver un Commissionnaire en Douane Agrée et remplir le formulaire de demande de DI sur sa plateforme;
- ✓ Imprimer le document généré par le système et s'acquitter de la contribution spécifique auprès de la CAMPOST (6 000 F CFA);
- ✓ Après validation, la DI est disponible sur la même plateforme ainsi qu'à la banque de domiciliation.

NB: la circulaire N°006024/MINFI/CAB du 30/11/2016 fixe la liste des marchandises non soumises au Programme de Vérification des Importations,



POURQUOI DOMICILIER UNE DI

Instruction N°007/GR/2019 du 10/06/2019 Précisant les conditions et modalités de déclaration, domiciliation et de règlement des importations de biens et de services

- ✓ Article 6 « *Sous réserve des dispenses prévues par la présente Instruction, toute importation de biens et services dont la valeur FOB, déterminée conformément aux dispositions du Règlement portant Code des douanes de la CEMAC, et au moins égale à 5 millions de F CFA, est domiciliée par l'importateur en mandatant un intermédiaire agréé du pays de destination finale d'effectuer, pour son compte, toutes les formalités et opérations bancaires relatives à celle-ci, de l'initiation à son apurement* ».
- ✓ Article 7 « *la domiciliation est préalable à tout transfert, engagement et dédouanement lié à l'importation de biens ou de services. Elle est effectuée auprès d'un seul établissement de crédit* ».
- ✓ Article 15 « *le règlement des importations de biens et de services ne peut être effectué que par l'établissement de crédit domiciliaire* ».



COMMENT DOMICILIER UNE DI

Instruction N°007/GR/2019 du 10/06/2019 Précisant les conditions et modalités de déclaration, domiciliation et de règlement des importations de biens et de services

Article 11 « le dossier de domiciliation comporte les éléments suivants:

a) Pour les importations de biens:

- *La facture pro forma;*
- *Le contrat, le cas échéant;*
- *Le déclaration d'importation;*
- *Le numéro d'identification fiscal ou tout autre document en tenant lieu;*
- *L'autorisation pour les produits soumis à restriction, le cas échéant.*

b) Pour les importations de services:

- *La facture pro forma;*
- *Le contrat de service dûment enregistré;*
- *Le numéro d'identification fiscal ou tout autre document en tenant lieu;*
- *La déclaration d'importation de services à la Banque Centrale selon le modèle défini en annexe. »*



COMMENT APURER UNE DI

Instruction N°007/GR/2019 du 10/06/2019 Précisant les conditions et modalités de déclaration, domiciliation et de règlement des importations de biens et de services

Article 21 « les délais d'apurement des dossiers d'importation sont fixés ainsi qu'il suit, à compter de la date de règlement:

-trois (03) mois pour les biens importés et les services connexes;

-un (01) mois pour l'importation des services.

Article 22 « les établissements de crédit assurent le suivi de l'apurement des dossiers de domiciliation des importations ouverts dans leurs livres. A cet effet, pour l'apurement du dossier de domiciliation des importations de biens ou de services fournis à l'établissement de crédit domiciliaire, au fur et à mesure de leur disponibilité, les documents ci-après:

- ✓ La déclaration en détail délivrée par l'administration des douanes ou celle en tenant lieu;
- ✓ La quittance de paiement des droits et taxes de douane dus liés à l'importation concernée;
- ✓ Le connaissement, lettre de transport aérien ou lettre de voiture;
- ✓ La facture définitive, note de débit, note de frais, note d'honoraires ou toute autre pièces justificative;
- ✓ Le cas échéant, tout document justifiant la réalisation effective de l'importation de service, notamment le procès-verbal de recette provisoire ou définitive, le rapport d'études.



LES SANCTIONS

Règlement 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21/12/2018 portant Règlementation des Changes dans la CEMAC

Article 170 « *le défaut de déclaration préalable des transactions financières ou en capital aux autorités compétentes est constitutive d'une infraction, punie d'une amende de 10% du montant de l'opération* »

Article 159 « *les infractions liées aux violations des obligations relatives aux opérations d'importation de biens et de services sont punies des amendes ci-après:*

- ✓ *Défaut de domiciliation par l'agent économique des opérations d'importation de biens ou services: 10% du montant de la transaction;*
- ✓ *Défaut d'apurement par les intermédiaires agréés des dossiers d'importation de biens ou services: 5% du montant de la transaction;*
- ✓ *Non-respect par l'agent économique du principe de pleine concurrence applicable aux importations de services intragroupes: 10% du montant de l'importation de service;*
- ✓ *Non-effectivité de l'importation de service: 100% du montant en cause.*



DOUANES CAMEROUNAISES
CAMEROON CUSTOMS



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**LES FORMALITES D'OBTENTION D'UNE DI
DOUANE ET LA REGLEMENTATION DES CHANGES**

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**